

## DELIBERATION 2017-103

LE VINGT ET UN DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-SEPT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – M. CLAMOUSE A. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. MARTIN-LAVAL B. – M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. - Mme RENARD S. – M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. – Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – Mme AURIAC A. – Mme FABRY V. - M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme OMS ML procuration à M CLAMOUSE – Mme VESSIOT A procuration à M MERLIN – M. PAINTRAND JF procuration à Mme GUIRAUD I – M ATLAN J procuration à Mme FABRY

**ABSENTS EXCUSES** : M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

**ABSENTS** : M. CARABASSE Ph – Mme SALOMON ML

Madame Roselyne FAVRE-MERCURET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **FESTIN DE PIERRES : CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MECENAT**

La place de la culture dans nos sociétés est primordiale. Vecteur de lien social et d'ouverture sur le monde, elle participe au dynamisme et à la notoriété d'un territoire et entraîne des retombées positives non négligeables sur l'économie locale.

Consciente de toutes ces vertus, la municipalité continue dans ce domaine avec en régie directe plusieurs structures culturelles.

Depuis plusieurs années, la Ville organise le festival Festin de Pierres. Rendez-vous incontournable des arts de rue sur la Métropole de Montpellier, il attire près de dix-huit mille personnes, pendant deux jours, venant également de toute la

Région. Accessible à tous, Festin de Pierres offre un week-end hors du commun avec des représentations de qualité.

Envoyé en préfecture le 22/12/2017

Reçu en préfecture le 22/12/2017

Affiché le 22/12/2017

**SLOW**

ID : 034-213402704-20171221-2017\_103-DE

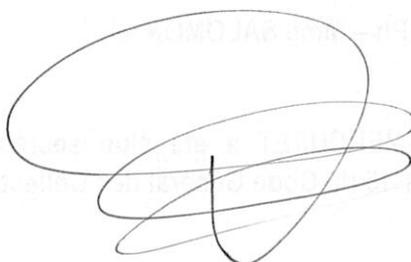
En raison d'un contexte national budgétaire pesant sur les collectivités, la Ville doit faire appel à divers financements. C'est la raison pour laquelle un Club des Partenaires de Festin de Pierres a été créé. Ainsi, des conventions de partenariat et de mécénat peuvent être mises en place avec des acteurs privés et publics dont des entreprises, collectivités, associations... Concernant les financements privés, plusieurs formules sont proposées avec pour certaines des déductions fiscales avantageuses. Certains montants sont également définis par les entreprises. Les conventions lient uniquement la Ville et les partenaires et mécènes pour le festival Festin de Pierres. Tous les autres dossiers de la commune ne tiendront pas compte de ces décisions.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	<b>23</b>
<b>Contre</b>	<b>/</b>
<b>Abstention</b>	<b>2 : ATLAN - FABRY</b>

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Mme le Maire :**

- **APPROUVE** le fonctionnement d'un Club des Partenaires de Festin de Pierres avec des financements divers pour réaliser le festival des arts de la rue ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents utiles relatifs à ce dossier.



**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**

